

Dans le seul but d'améliorer la lisibilité, l'orthographe spécifique au sexe n'est pas utilisée. Tous les termes personnels figurant sur ce site sont donc censés être neutres du point de vue du genre.

20. JUNIORS

Art. 20 **Généralités**

Les Championnats suisses se déroulent chaque année dans les disciplines suivantes **Individuels**

Art. 21 **Participation**

Art. 21.1 Seuls les joueuses et joueurs possédant une licence Junior peuvent participer.
Sont applicables pour les Championnats suisses Junior les catégories attribuées à réception de la licence.

Art. 22 **Catégories**

Art. 22.1 La saison s'étend du 1^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante. L'attribution de la catégorie est valable pour toute la saison.
Tout ceci est également valable pour les jeunes filles, même si le terme « le junior » est utilisé ci- après.
La saison au cours de laquelle le junior fête son 20^e anniversaire est la dernière saison en tant que junior.

Art. 22.2 **Catégorie U13 = Lorsque le junior fête son 8^{ème} à son 12^{ème} anniversaire pendant la saison.**

Catégorie U17 = Lorsque le junior fête son 13^{ème} à son 16^{ème} anniversaire pendant la saison.

Catégorie U21 = Lorsque le junior fête son 17^{ème} à son 20^{ème} anniversaire pendant la saison.

Art. 22.3 Les joueurs de la catégorie **U17** ont le droit de participer aux qualifications dans la catégorie supérieure, pour autant qu'ils en aient fait la demande par écrit auprès du président sportif de leur section avant le début du tournoi.
Dans tous les cas, cette demande doit être impérativement renouvelée d'année en année.

Art. 23 **Championnats suisses Individuels**

Art. 23.1 Les championnats suisses Individuels se déroulent en deux phases :
les qualifications ;
la finale roll-off.
Les qualifications et la finale de chaque catégorie se déroulent sur un seul et même jour.

Art. 23.2 **Qualifications**

Art. 23.2.1 Les qualifications seront organisées par catégories

Art. 23.2.2 La catégorie **U13** dispute 6 parties, en 2 séries de 3 jeux en système américain, avec une pause d'au moins 30 minutes entre chaque série.

Les catégories **U17** et **U21** disputent 8 parties, en **4 séries de 2** jeux en système américain.

Art. 23.2.3 Les 4 meilleurs des catégories **U17** et **U21** sont qualifiés pour leur finale respective des Championnats suisses Individuels.

- Art. 23.2.4 En cas d'égalité, la plus petite différence entre les 6 parties de la catégorie **U13** et les 8 parties des catégories **U17** et **U21** est déterminante.
En cas de nouvelle égalité, la plus petite différence entre les deux séries est prise en considération.
- Art. 23.3 **Finales**
- Art. 23.3.1 Les 4 finalistes de chaque catégorie disputent une finale roll-off ; c'est-à-dire le 4ème contre le 3ème ; le vainqueur contre le 2ème ; le vainqueur contre le premier. En cas de défaite du 1^{er} dans cette rencontre 1^{er} contre 2ème, une deuxième partie est jouée, sans cumul des quilles.
- Art. 23.4 **Championne Suisse et Champion Suisse**
- Art. 23.4.1 Sont désignés Championne Suisse et Champion Suisse des catégories **U21** et **U17** la joueuse et le joueur qui sont arrivés à la 1^{ère} place ; dans la catégorie **U13**, le premier du classement après les qualifications.
- Art. 23.4.2 En cas d'égalité lors de la finale, c'est la rencontre directe entre les deux joueurs qui est déterminante. Dans la catégorie **U13**, la plus petite différence est déterminante.
- Art. 24 **Règles de jeux**
- Art. 24 Les règles de jeux de Swiss Bowling sont applicables pour l'ensemble des Championnats Suisses Juniors.

20.a RÈGLEMENT JUNIOR SUISSE

Art. 20.A **Généralités**

Ce règlement Junior suisse est valable pour toutes les compétitions organisées en Suisse.

Art. 21.A **Nombre de parties**

Le nombre maximal de parties autorisées est le suivant :

Catégorie U13 : Maximum 6 parties le même jour, avec une pause d'au moins 30 minutes après 3 parties

Catégorie U17 : Maximum 9 parties le même jour. Plus les parties de la finale, avec une pause d'au moins 30 minutes après les qualifications.

Catégorie **U21** : Aucun maximum.

Divers:

Les règles de Swiss Bowling et de la FIQ s'appliquent. En cas de questions et d'ambiguïtés qui ne sont pas couvertes par le règlement, le Comité exécutif prendra la décision finale.

La version allemande fait autorité.

Changements au 25.11.2021 Catégorie marquée en jaune

Ces modifications ont été approuvées le 25.11.2021 par la commission sportive de SB et entreront en vigueur le 31.12.2021.